



## Déchèterie de Vigny Modification des modalités d'apports à partir du 1<sup>er</sup> mai 2023

Mise à jour Règlement Intérieur Déchèteries (14/03/2023)

Lors de l'Assemblée Générale du 14 mars 2023,  
les membres du Comité Syndical ont approuvé à l'unanimité  
les modifications du Règlement Intérieur des Déchèteries.

Ces modifications ont pour objectif de mieux contrôler les apports en déchèteries  
et donc le coût du service de collecte et de traitement des déchets.

**Pour les particuliers (badge vert),  
les apports sont limités à :  
3 m<sup>3</sup> de déchets par semaine**

**sauf pour les gravats :  
apports désormais limités à 1 m<sup>3</sup> par semaine**

Possibilité de demander  
une autorisation exceptionnelle  
pour déposer jusqu'à 2 m<sup>3</sup> de gravats  
en appelant le SMIRTOM du Vexin  
au 01 34 66 18 40

Au minimum 10 jours  
avant la date d'apport souhaitée

Autorisations exceptionnelles délivrées  
uniquement pour des apports

le lundi, le mercredi ou le vendredi

Pas d'autorisations exceptionnelles le week-end

Pour les Déchets Ménagers Spéciaux  
(peintures, solvants, acides, bases...)  
les apports sont limités à 50 litres par semaine

Pour les pneus, les apports sont limités :  
aux pneus VL (voitures, motos, scooters)  
déjantés, non souillés, non lacérés  
4 pneus par an et par foyer



1 badge par foyer  
délivré par le gardien  
sur présentation  
d'une pièce d'identité  
et d'un justificatif de domicile  
(moins de 3 mois)



Recevez les actualités du SMIRTOM du Vexin  
directement sur votre smartphone avec l'application ILLIWAP

Par mail en vous abonnant à notre newsletter sur notre site internet [www.smirtomduvexin.net](http://www.smirtomduvexin.net)

Un doute, une question ? Contactez le SMIRTOM du Vexin au 01 34 66 18 40

